
Odysséo n'en est pas moins déjà **un outil pionnier unique en France et en Europe**. Au sein du projet européen *Heritage of the People's Europe* (HOPE) qui réunit une quinzaine d'institutions patrimoniales travaillant sur les sociétés européennes, il contribue à définir les bonnes pratiques en matière de numérisation et à alimenter, à terme, la bibliothèque numérique Europeana.

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

Isabelle Rambaud

Merci, Tatiana pour ces perspectives tout à fait intéressantes. En vous écoutant, je pensais à notre guide sur les territoires et les mouvements de populations en Seine-et-Marne que nous avons mis en ligne sur le site des archives¹⁰². Je pense qu'un lien pourrait se faire sur Odysséo. Ce mot de lien est celui qui à l'évidence ressort du travail que vous faites, le lien entre les personnes, leur histoire, leur passé et la restitution que nous faisons à travers les médiations ou les expositions. Je crois qu'en matière d'histoire de l'immigration, faire du lien est précisément l'un des objectifs que se fixent aussi les services publics. Je crois que vous nous donnez une note d'espoir à travers ce mot « Hope » qui est un acronyme intéressant. Nous pouvons maintenant avoir quelques échanges entre nous. Évelyne a évoqué tout à l'heure les contraintes des témoignages recueillis et la représentation que les personnes se donnent ou découvrent d'elles-mêmes, les difficultés et les annulations parfois. Je me souvenais de ce qui avait été dit dans un conseil d'orientation de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration où cette question ressortait très fortement, à savoir la difficulté qu'il y a à témoigner et à recueillir aussi des témoignages. Monsieur le président, je pense que vous souhaitez intervenir.

Jacques Toubon,

Président de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration

Sur ce sujet, il y a deux questions, d'abord celle de la rigueur scientifique du recueil des témoignages qui demande à respecter tout à fait les protocoles qui sont maintenant très bien mis au point sur les archives orales. Évidemment, le respect de cette rigueur accroît la difficulté de recueillir de la part des intéressés, car cette rigueur a pour but de protéger le témoin. Elle peut apparaître au contraire, par l'interface entre l'ethnologue par exemple et le témoin, comme une sorte de complication et d'éloignement. C'est certainement l'une des difficultés.

Par ailleurs, c'est un travail tout à fait essentiel parce que ce qui est dit est un mélange d'histoire « objective » et de mémoire « subjective », comme Dominique Le Tirant l'a expliqué. J'ajoute qu'il y a un enjeu peut-être temporel, à savoir que pour diverses raisons, nous pouvons penser qu'il y a peut-être moins de possibilités de recueillir des témoignages qu'il y en avait auparavant. Il existe aujourd'hui des audiovisuels et des photos qu'il n'y avait pas il y a cinquante ans. Je pense que la possibilité de retrouver des témoins, de les interroger, de leur faire raconter leur histoire et l'histoire de leurs ascendants est peut-être moins forte aujourd'hui parce que le monde est différent. Il y a peut-être un moyen de favoriser l'émergence de témoignages en utilisant la mise en ligne sur des sites Internet pour faire des appels au peuple. Odysséo le fait, d'une certaine manière. À la Cité, une partie de l'exposition s'appelle « la galerie des dons ». C'est une autre façon d'exprimer cette participation.

C'est un sujet tout à fait essentiel, mais d'une grande difficulté. Probablement, l'un des chemins est qu'à travers l'enseignement, les institutions culturelles de toutes natures, nous développons l'éducation à la mémoire, l'éducation à l'intérêt de la mémoire pour l'histoire et que nous ne confinions pas la mémoire à ce que malheureusement, elle est trop souvent, c'est-à-dire un instrument conflictuel. Souvent, on met le pluriel au mot « mémoire » parce que systématiquement, on utilise les mémoires pour des buts qui n'ont rien à voir avec la constitution de l'histoire. C'est une vraie question. C'est pourquoi il faut faire travailler ensemble les archivistes, les ethnologues, les sociologues, les démographes, pour constituer le terreau des historiens.

Isabelle Rambaud

Merci pour votre témoignage dont nous prenons toute la dimension puisqu'en Seine-et-Marne, nous n'avons pas encore vraiment labouré ce terrain de la médiation, à l'exception du musée des Pays de Seine-et-Marne qui a très bien parlé de son expérience. Au sein des Archives, nous en sommes à avoir fait le constat de l'inventaire, de la réalisation de guides. L'étape suivante est justement à développer. C'est celle du domaine

de l'éducation, en lien avec des professeurs relais, avec des ateliers en direction des populations scolaires. Il y a là un champ entier de travail à développer.

Jacques Toubon

Je voulais souligner un point précis. Dans les opérations de rénovation urbaine, menées par l'agence nationale¹⁰³, en relation avec les collectivités locales et les offices d'habitation, il y a un chapitre qui existe, qui comporte en principe des financements et qui porte sur la mémoire des habitants et des quartiers. Malheureusement, ce n'est pas systématiquement fait. Il y a des endroits, en Île-de-France et en province, où cela a été remarquablement fait. Il y a bien d'autres endroits où on a laissé disparaître les traces, qu'elles soient matérielles ou humaines, sans du tout s'en préoccuper. Je dis aux collectivités locales, aux mairies et aux offices HLM que lorsqu'elles font des cahiers des charges avec l'ANRU, il faut absolument inscrire quelque chose sur ce sujet et faire en sorte que l'on puisse détacher une équipe de cinéastes, une équipe de sociologues, etc., pour faire ce travail pendant les opérations de démolition, de transfert, de réaménagement des habitants. C'est très important. Il y a des opérations en Seine-et-Marne et je crois qu'il est important de les suivre. Le premier niveau est celui des quartiers que l'on détruit ou que l'on réaménage, mais derrière ce niveau visible, il y a souvent une ou deux autres couches bien plus anciennes dont il reste encore des traces, notamment des traces dans la mémoire des gens, des premiers habitants. Nous pouvons avoir une très grande richesse de matériaux.

Isabelle Rambaud

Merci, monsieur le ministre. Ceci évoque certainement des choses à nos collègues les archivistes. Marie-Andrée Corcuff, ma collègue du Val-de-Marne, dont on connaît l'action en matière d'archives orales souhaite intervenir, ce qui va certainement faire le lien avec les intentions de Lionel Walker qui sont très fortes dans ce domaine.

Marie-Andrée Corcuff,

Directrice des Archives départementales du Val-de-Marne

J'avais une question pour l'ensemble de la tribune sur la manière dont on résout le problème des droits de ce très riche matériau, aussi bien dans le cadre des médiations vraiment très intéressantes que vous avez montrées à l'instant que dans le cadre de la valorisation du site Internet. Les professionnels sont en train de plancher sur la question des archives publiques, mais sur la question des archives privées, collectées par des associations, auprès des familles et des particuliers, nous nous posons la question de l'autorisation que donnent ces particuliers, en donnant une partie de leur identité. Comment avez-vous envisagé ces questions les uns et les autres ?

Évelyne Baron

En ce qui me concerne, c'est très simple. Nous appliquons la loi qui s'appelle le droit à l'image. En pratique, nous signons des papiers et il faut entourer cette procédure de tout le tact nécessaire. Je n'ai pas de recette miracle. Pour des enfants, il faut que les parents donnent leur autorisation. Il y a eu, il y a quelques années, un moment de tension autour de cette question et je trouve que maintenant, l'habitude est prise. De mon point de vue, il y avait aussi un fort non-professionnalisme qui a généré des tensions et des crispations. Je pense qu'aujourd'hui, l'ensemble des acteurs agissent de manière plus professionnelle. Dès lors, les choses se font plus tranquillement.

Jacques Toubon

Vous parliez tout à l'heure d'éducation. L'éducation n'est pas seulement celle de l'ensemble de la population. C'est aussi la formation des professionnels et au premier rang celle des enseignants. Avant même l'ouverture de la Cité, depuis cinq ans, nous nous donnons comme tâche prioritaire de faire en sorte que l'histoire de l'immigration soit enseignée et d'améliorer la manière dont elle est enseignée. Je pense que ceci est valable pour l'ensemble des professionnels, par exemple pour les médiateurs culturels que l'on a vus à l'écran et pour l'ensemble de ceux qui sont appelés à toucher ce domaine, tels les archivistes et les spécialistes du patrimoine, les conservateurs, les gens qui s'occupent des collections des musées. Nous avons une collection au musée

national et dans cette collection, il y a des éléments matériels et immatériels qui nous ont été confiés par des personnes ou des familles. Nous avons fini par acquérir certains de ces éléments, au sens juridique du mot « acquisition » et ils sont maintenant dans notre collection. Ils sont dans la collection publique d'un musée national. Bien entendu, pour le faire, il a fallu que nous ayons, avec les familles et les personnes, des accords. Nous avons vu passer des documents du statut d'une archive privée au statut d'une pièce d'une collection publique nationale. C'est le parcours maximum. Je crois que la professionnalisation de tous les intervenants dans l'histoire de l'immigration et dans la restitution de la mémoire des immigrés est extrêmement importante, de manière à ne pas recommencer ce que nous avons trop souvent connu, c'est-à-dire de demander aux personnes de venir avec un objet de son pays, ce qui est stigmatisant. Pendant très longtemps, nous avons traité les choses de la sorte. Je crois que beaucoup d'améliorations se sont produites depuis quatre ou cinq ans.

Isabelle Rambaud

Merci de cet éclairage. Tatiana, voulez-vous ajouter quelque chose sur la question posée ?

Tatiana Sagatni

À l'association Génériques, nous sommes obligés de prendre en considération ces questions de droit parce qu'aujourd'hui, nous ne pouvons pas faire autrement, d'autant plus qu'avec le programme HOPE, nous sommes tenus de prouver que nous avons une gestion des droits rationnelle¹⁰⁴. C'est ce que nous essayons de faire. Pour la majeure partie de nos sources, nous disposons de conventions que nous avons signées avec les détenteurs des fonds, quand il s'agit de fonds privés. Ce sont des conventions types, des contrats qui autorisent la publication en ligne des images numérisées. Nous avons également lancé une campagne de rationalisation parce qu'au fil des années, des recherches avaient été faites et nous n'avions pas toujours des conventions. Nous avons repris tout cela en main. C'est un très gros travail qui prend beaucoup de temps, mais l'idée est de pouvoir mener ces recherches sur tous les ayant-droits. Au niveau des périodiques, nous avons quasiment terminé. Nous prenons l'ours des périodiques et nous essayons de recontacter les responsables de publication, les photographes, quand nous ne disposons pas déjà de conventions. Nous faisons de même pour les autres documents du type archives ou photos. En général, pour les fonds privés, en amont, nous avons négocié une convention d'autorisation de publication.

Nous avons aussi mené une consultation juridique sur cette question pour savoir dans quel sens nous devons aller. Il est obligatoire de faire toutes ces recherches, mais souvent, nous ne retrouvons pas tout le monde. Nous ne retrouvons pas des associations qui n'existent plus, des personnes qui ont disparu, mais il faut tout de même pouvoir prouver que nous avons fait ces recherches, que nous sommes de bonne foi. Il faut conserver toutes les pistes de recherche (les mails, les courriers). Nous avons un ou deux cartons d'enveloppes NPAI, nous les conservons parce que nous avons fait ces recherches, mais elles n'ont pas abouti¹⁰⁵. Ensuite, sur notre site, les mentions légales sont évidemment indiquées. Toute personne peut faire une réclamation et nous pouvons retirer un document s'il le faut.

Marie-Andrée Corcuff

Merci beaucoup pour ces informations qui retracent bien les difficultés auxquelles nous sommes confrontés dans ce cadre. Concernant les opérations de collecte menées par le département du Val-de-Marne depuis une quarantaine d'années, sur la période récente, toutes les précautions en termes de recueil d'autorisations sont faites. Sur les périodes plus anciennes, nous avons des fonds extrêmement riches qui pourraient venir enrichir votre portail, mais que nous nous interdisons de publier et de diffuser pour l'instant parce que nous sommes confrontés à cette absence de preuves sur les droits. C'est donc une opération de longue haleine que nous menons aujourd'hui. Merci.

Isabelle Rambaud

Merci, Marie-Andrée.